

Tableau des Obligations diverses

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE	Date de mise à jour
I.a Conservation du patrimoine				
ZNIEFF	ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE	ZNIEFF 116 : (type 1-2ème génération). La forêt domaniale de Phalempin, le bois de l'Offlarde, le Bois Monsieur, les Cinq Tailles et leurs lisières	D.R.E.A.L. Service Connaissance 44 rue de Tournai 59019 LILLE Cedex	
I b - Conservation du patrimoine culturel				
ARCHEO	RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES	Site Gallo-Romain Délimitation zonage archéologique par A.P. du 15/06/2004	Direction Régionale des Affaires Culturelles Service de l'Archéologie 3 Rue des Lombards TSA 50041 59049 LILLE Cedex	
II b - Utilisation de certaines ressources : mines et carrières				
I.6	MINES ET CARRIERES Protection de la concession	Concession minière H.B.N.P.C. sur une partie du territoire communal	BRGM/DPSM Rue ampère B.P. 52 62420 BILLY- MONTIGNY	
II.d Utilisation de certaines ressources : communication				
P.D.I.P.R.	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée	Délibération du Conseil Général du 15/06/1992 complétée le 15/11/1993	Conseil Général 51 Rue Gustave Delory 59047 LILLE Cedex	
IVa - Salubrité				
V.B.	ISOLEMENT ACOUSTIQUE Protection contre les bruits des transports terrestres	* Voir annexe ci -jointe	D.D.T.M. SEE/PPPP 62, Boulevard de Belfort CS 90007 59042 LILLE Cedex	
IVb - Sécurité				
Inond.	ZONES INONDEES Protection contre les risques d'inondations	Catastrophes naturelles: Inondations et coulées de boues du 26/06/1999 Arrêté ministériel du 29/11/1999 Inondations et coulées de boues du 25/12/99 au 29/12/99 Arrêté ministériel du 29/11/1999	D.D.T.M. SSR/PCIR 62, Boulevard de Belfort CS 90007 59042 LILLE Cedex	
IV.c Règles d'Urbanisme particulières				
L 111 -1-4	Loi Barnier - Amendement Dupont Application de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme. A défaut d'études recul de 100 ou 75 m par rapport à l'axe de la voie.	A1	Direction Interrégionale des Routes Nord 2 Rue de Bruxelles BP 275 59019 LILLE Cedex ou Conseil Général Centre d'exploitation Routière 49 Rue Raymond Lys 59230 ARMENTIERES	15/01/2013
V - Divers : Régimes fonciers				
D.P.U.	DROIT DE PREEMPTION URBAIN	Un droit de préemption a été créé par D.C.M. du 15/01/88 sur les zones U et NA du P.O.S. modifié	COMMUNE	
V.B. Participations financières (à compter du 01/03/2012)				
	TAXE D'AMENAGEMENT			16/11/2012
	- Part Communale	5% D.C.M. du 18/10/2011	DDTM 62, Boulevard de Belfort CS 90007 59042 LILLE Cedex	
	- Part Départementale	1,45% D.C.G. du 28/11/2011		